

Unité Accueil Pédiatrique pour Enfant en Danger



**Livret à
destination des
professionnels**





L'UAPED : Qu'est-ce que c'est ?

L'UAPED est un dispositif départemental dédié à l'accueil des enfants et des adolescents victimes de violences, de maltraitance ou de situations de négligence. Porté par le Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, en lien avec le Centre Hospitalier d'Ardèche Nord, il s'appuie sur deux antennes réunies sous une bannière commune : Aubenas pour le sud du département, Annonay pour le nord.

Les violences subies peuvent être d'ordre physique et/ou psychologique. Lorsqu'une situation de danger est identifiée ou suspectée, l'enfant peut être orienté vers l'UAPED afin de bénéficier d'une prise en charge adaptée, sécurisée et coordonnée, au plus près de son lieu de vie.

L'UAPED 07 s'inscrit dans un travail partenarial étroit avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance en Ardèche : Le Tribunal judiciaire de Privas, l'ARS Auvergne Rhône-Alpes, les forces de sécurité (Gendarmerie nationale et Police nationale), la PMI du Conseil départemental de l'Ardèche, ainsi que les services et associations spécialisés : AMV07, REMAID France Victimes, La Voix de l'Enfant, l'Aide Sociale à l'Enfance et le CIDFF.





Un accompagnement global, dans l'intérêt supérieur de l'enfant

L'UAPED propose une prise en charge pluridisciplinaire, fondée sur l'évaluation croisée de plusieurs professionnels : médecins, puéricultrice, psychologue et assistante sociale. Cette approche permet d'appréhender la situation de l'enfant dans toutes ses dimensions, notamment son environnement familial.

Accueillir. Soigner. Protéger.

L'UAPED 07 assure un suivi spécialisé en milieu hospitalier et s'inscrit dans un réseau de proximité, en lien étroit avec les professionnels de première ligne et le médecin référent UAPED.

Véritable espace ressource, l'UAPED 07 coordonne l'ensemble des volets de l'accompagnement : médical, psychologique, social et judiciaire.





Comprendre les violences faites aux enfants

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les violences à l'encontre des enfants et des adolescents recouvrent plusieurs réalités : violences physiques, sexuelles et psychologiques, mais aussi défauts de soins ou situations de négligence.

La démarche nationale de consensus sur le vocabulaire de la maltraitance précise qu'il y a maltraitance lorsqu'un geste, une parole, une action ou une absence d'action porte atteinte ou compromet le développement, les droits, les besoins fondamentaux ou la santé d'un enfant ou d'un adolescent. Ces situations surviennent dans un contexte de relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.

Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Elles peuvent avoir une origine individuelle, collective ou institutionnelle et prendre des formes multiples, parfois associées.

Un enjeu majeur de santé publique

Les violences subies durant l'enfance ou l'adolescence peuvent avoir des conséquences graves et durables sur la santé, le développement et le parcours de vie.

Source : Instruction n° DGOS/R4/R3/R2/2021/220
du 3 novembre 2021



Quelques chiffres

1

enfant meurt chaque
semaine

sous les coups de ses parents

160000

enfants victimes de
violences sexuelles chaque
année

77 % au sein de la famille



1

enfant sur 7
victime de violences
dans le sport



31

%

des parents
déclarent que leur enfant a
déjà été victime de
cyberviolences



Sources : Rapport IGAS-IGJ-IGAENR, avril 2019 (mortalité intrafamiliale) /
CIIVISE, rapport public « Violences sexuelles faites aux enfants : on vous
croit », novembre 2023 / Étude européenne CASES sur les violences dans
le sport, 2021, six pays hors France / Sondage Ipsos pour Féministes
contre le cyberharcèlement, février 2022.



Jours et Heures d'ouverture

Le jeudi, de 9h à 17h

Permanence pour les professionnels

Conseil, aide à l'évaluation d'une situation, orientation.

04 75 35 64 18

uaped@ch-ardeche-meridionale.fr

En dehors de ce créneau, ce numéro est opérationnel pour la prise de rendez-vous avec l'équipe UAPED.





Ministère de la Santé
et de la Prévoyance